

DÉCISION DU MAIRE N° 2023/01/07

Objet : 07 - VN23008 Travaux éclairage public 2023

Le Maire de la commune de VIRE NORMANDIE,

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du 10 juillet 2020 portant délégation au maire de certaines attributions du Conseil Municipal,

Vu l'arrêté préfectoral du 31/12/2015 de création de Vire Normandie se substituant à la Communauté de Communes de Vire dans tous les actes,

Vu le code de la commande publique

Vu la proposition de l'entreprise TEIM

Décide

- De donner son accord à la signature du marché n° VN23008 Travaux éclairage public 2023 avec **TEIM**, domiciliée ZI Est Avenue de Bischwiller – 14500 VIRE Normandie

Le marché est conclu pour un montant de 109 993,00 € HT. Ces documents sont à conserver par vos soins.

Décomposition de l'offre retenue	Montant HT
Offre de base	66 864,00 €
PSE1-1 Travaux d'économies d'énergie sente piétonne Pompidou	43 129,00 €

Le délai d'exécution est de 7 mois période de préparation incluse (1 mois).

Fait à Vire Normandie, le 12 janvier 2023

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20230113-07-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/01/2023

Affichage : 13/01/2023

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Le Maire de VIRE NORMANDIE,

Marc ANDREU SABATER

